



Instructions de Course

Les Foilies de la SRSP

Samedi 27 Juin 2026

Moth à Foil-Waszp-One Fly- Birdyfish - Kite Foil - Wing Foil – Techno Foil

SOCIETE DES REGATES DE SAINT-PIERRE QUIBERON

Rue des Régatiers 56510 St Pierre Quiberon



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

DATE	A	
Samedi 27 Juin	14h00	1 ^{er} Signal d'Avertissement pour courses à suivre
	Dès que possible 18h30	Résultats et remise des prix Cocktail à la SRSP

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe IMCA
- 1.5 - en cas de traduction de l'AC ou de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Club House SRSP
<http://www.srsp.fr/page/index.html> et sur le site WhatsApp de la compétition.
- 3.2 *[DP] [NP]* Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons de la SRSP.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : 27 Juin 2026
- 6.2 4 courses sont si possible programmées par jour.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe Moth, Waszp, One Fly, Birdyfish est le pavillon SRSP
Le pavillon Wing Foil, Kite Foil & Technofoil est le pavillon Q (jaune)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours, le tout sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours sont données en annexe des parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore **1 minute** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

Procédure combinée (modifie la règle 26)

1^{er} Départ - Moth, Waszp, One Fly, Birdyfish

5' Envoi du pavillon de classe avec signal sonore : Avertissement.

4' Envoi du pavillon P, U ou Noir avec un signal sonore : Préparatoire.

1' Amenée du pavillon P, U ou Noir avec un signal sonore Long : Minute avant le départ.

0 Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore : Départ.

2eme Départ Kite, Wing Foil & Technofoil

Le top départ du 2nd départ est les 3mn du top départ

- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement de parcours du bord suivant et la marque la plus proche en la laissant du côté requis. (Ceci modifie la RCV 28.1)
- 13.3 Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée. (la marque 2 est supprimée)

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Moth	20 minutes	30 minutes
Kite& Wing		40mn
Birdyfish		

- 16.3 Le non-respect du temps cible, comme du temps limite ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 17.1 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House SRSP
- 17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
L'heure limite sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la SRSP. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations provenant du Comité de Course, du Comité Technique, ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b)
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : bateaux en attente,
 - Règles de sécurité,
 - Publicité de l'épreuve,
 - Bateaux accompagnateurs,
 - Communication radio.
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
(ceci modifie la RCV 62.2)

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses validée est nécessaires pour valider la compétition.
- 18.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place.

L'émargement départ sera à effectuer chaque jour en se présentant à l'arrière du bateau Comité au plus tard 10mn avant le début de la séquence de course et en s'assurant de sa prise en charge par le Comité.

L'émargement retour sera effectué par pointage lors du passage de la ligne d'arrivée lors de la dernière course du jour.

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage de 10ml minimum
- 19.4 Le canal VHF de la régate déclaré sera le 77

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés

- Bateaux Comité : Pavillon ou logo SRSP

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un deuxième coupe circuit doit être dans le bateauLes pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DECHETS

Les détritux peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux de l'ENVS.

26. PRIX

Les prix seront fournis par la SRSP pour 1^{er} au classement de chaque classe

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jérôme Ledoyen

Adjoint du comité de course: Philippe Blanquefort

Secrétaire de Comité de course : Melanie Petri

Jury : Alain Chenebault

Résultats : Francine Abramowitz et Marie Catherine Blanquefort

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

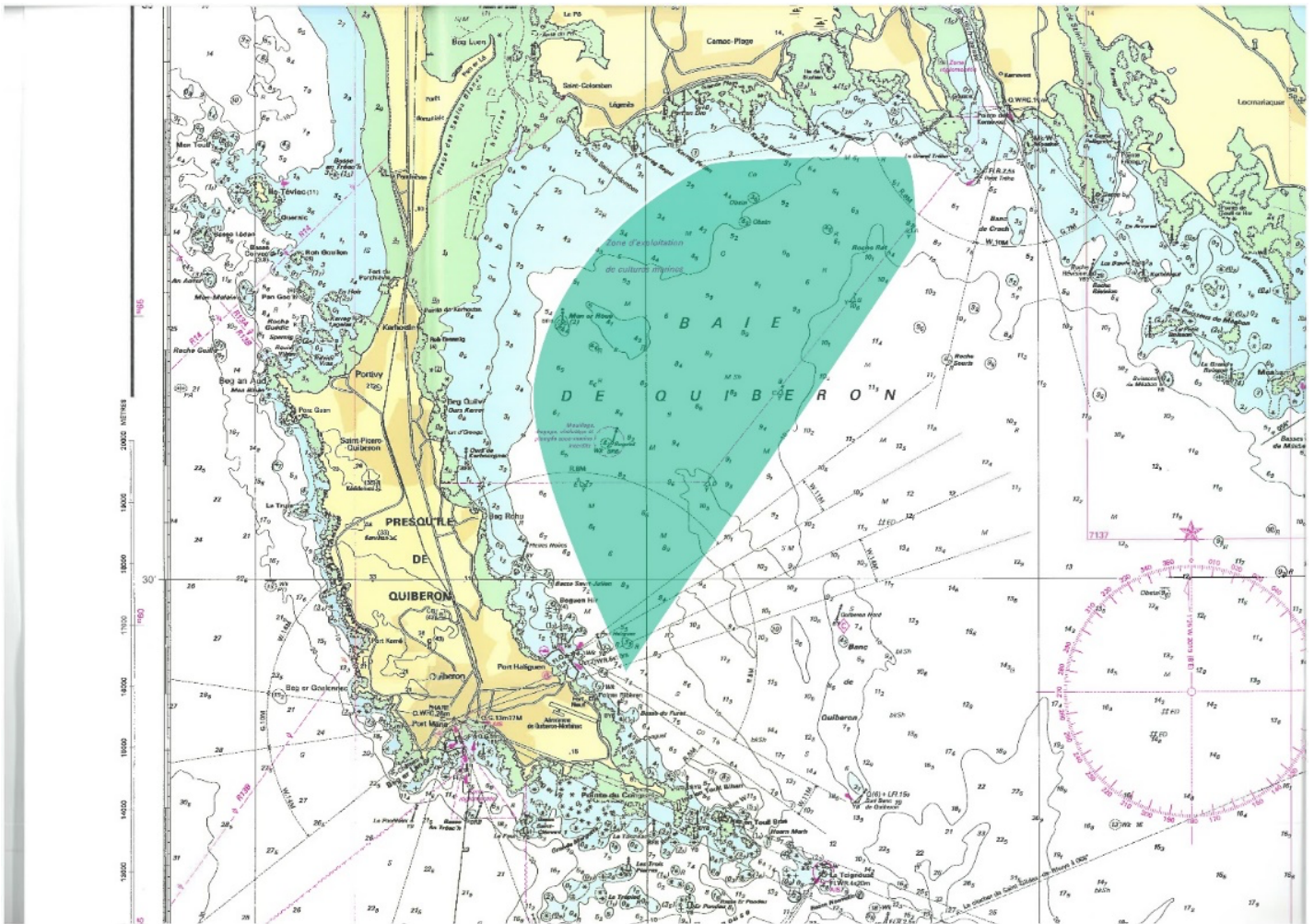
(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

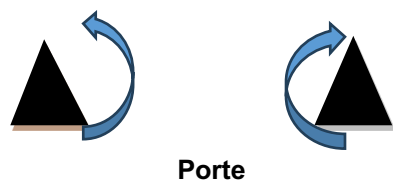
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE B PARCOURS



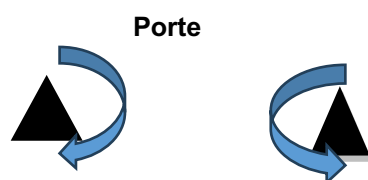
**Parcours Moth,
Waszp, OneFly, Birdy
Fish, Wing Foil, Kite
Foil**

Parcours 1 (1 tour)

Départ, porte au
vent, porte sous le
vent, Arrivée

Parcours 2 (2tours)

Départ, porte au
vent, porte sous le
vente, porte au vent,
porte sous le vent,
Arrivée



Arrivée

Départ